



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Inselgasse 1  
3003 Berne

*Courriel* : [gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)  
[cannabisarzneimittel@bag.admin.ch](mailto:cannabisarzneimittel@bag.admin.ch)

*Fribourg, le 16 novembre 2021*

### **Droit d'exécution (modification de l'OCStup et de l'OTStup-DFI) concernant la modification de la loi sur les stupéfiants (médicament à base de cannabis)**

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 25 août 2021 de Monsieur le Conseiller fédéral Berset. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Le Conseil d'Etat est fondamentalement en faveur des révisions de l'ordonnance sur le contrôle des stupéfiants (OCStup) et de l'ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques (OTStup-DFI). Il se rallie à la position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de l'Association des pharmaciens cantonaux, notamment par rapport à la demande d'établir une monographie pour la fabrication de mélange contenant du cannabis à teneur en THC.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat souligne qu'il est important que le système d'information prévu permettant de notifier les traitements médicaux à base de cannabis ait pour objectif l'acquisition de connaissances scientifiques complémentaires. Si ce système devait être utilisé à des fins de contrôle, les règles de contrôle des mélanges de cannabis à teneur en THC seraient en décalage par rapport à celles appliquées pour les autres substances soumises à un contrôle (tableau a). Ceci aurait un impact sur les processus et l'activité des pharmaciens cantonaux.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*